



AVIS DE PUBLICATION

Le Bourgmestre,

PORTE A LA CONNAISSANCE DE SES ADMINISTRES, que la délibération du Conseil communal du 26 avril 2021 concernant la redevance sur la location d'un emplacement dans le box à vélos situé à la gare de Blaton - Exercices 2021 à 2025 ;

A été approuvée par le Gouvernement wallon dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation en date du 15 juin 2021.

Le présent règlement rentrera en vigueur le premier jour de la publication faite conformément à l'article L1133-1 et L1133-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le règlement peut être consulté au secrétariat communal du Centre administratif du Préau, rue du Fraity, 76, aux jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h15 à 11h45 et de 12h45 à 16h15 avec prise de rendez-vous au 069/59.00.60.

PAR LE COLLEGE :

21 JUIN 2021

La Directrice Générale,

Véronique BILOUET



Le Bourgmestre,

Roger VANDERSTRAETEN